

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix mars deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03/03/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain FAUCHER), Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (délégation de vote à Michel LE BRAS), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-031 : PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS – DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu l’avis favorable émis par le comité technique de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 11 mars 2014, la Communauté de Communes de Noblat s’est engagée dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par la mise en œuvre du Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels et par un programme annuel de prévention des risques professionnels.

Monsieur le Président rappelle qu’une subvention de 10 000 euros a été allouée à la Communauté de Communes de Noblat afin de financer cette démarche d’évaluation des risques professionnels.

Monsieur le Président rappelle que tous les acteurs de l’intercommunalité (instances paritaires, responsables de services, agents de l’établissement) ont été associés à la démarche qui aboutit à la mise en œuvre du Document Unique.

Il est proposé d’approuver le Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par
33 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve le Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels joint en annexe.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 mars 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 17.03.16

Publié ou notifié

Le : 21.03.16

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS - DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Date de transmission de l'acte : 17/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 17/03/2016

Numéro de l'acte : 2016-031 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160310-2016-031-DE

Date de décision : 10/03/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

